
Service de Prévention

Guyline LeBrun, avocate
Coordonnateur aux activités
de prévention

Judith Guérin, avocate
aux activités de prévention

Apprendre au quotidien : Mission impossible?

Le domaine juridique a connu récemment de profondes transformations dans la manière d'offrir des services juridiques. D'ailleurs, considérant les enjeux d'accès à la justice et la forte concurrence au sein de la profession, il y a fort à parier que cette tendance à l'innovation poursuivra sa lancée.

Dans un contexte de changement, actualiser ses connaissances et ses compétences régulièrement devient primordial pour tout avocat soucieux de se démarquer. Mais voilà, par manque de temps ou pour atteindre des objectifs de performance à court terme (Ex. : heures facturables), l'apprentissage au quotidien est parfois relégué au dernier rang des priorités.

Dans cet article, nous expliquerons les bénéfices de devenir un apprenant à vie. Ensuite, des suggestions simples et pratiques seront proposées afin de se placer quotidiennement dans une situation d'apprentissage.

Pourquoi devenir un apprenant à vie?

Il existe plusieurs raisons pour demeurer un éternel étudiant et apprendre tout au long de sa vie. En voici quelques-unes :

- **L'apprentissage est lié positivement à une meilleure santé cognitive.** Dans son article intitulé *Lifelong Learning Is Good for Your Health, Your Wallet, and Your Social Life*, John Coleman, co-auteur du livre *Passion & Purpose: Stories from the Best and Brightest Young Business Leaders*, mentionne l'existence d'une étude qui conclut que si l'activité cognitive ne peut pas changer la biologie de la maladie d'Alzheimer, les activités d'apprentissage peuvent à tout le moins aider à retarder les symptômes de la maladie et à préserver la qualité de vie des gens.

Dans cette ligne de pensée, l'apprentissage d'un nouvel instrument peut pallier le déclin cognitif. Enfin, acquérir de nouvelles compétences difficiles à un âge avancé contribue à améliorer la mémoire.

- **Il diminue le stress.** Au niveau de la santé psychologique, lire pour une période aussi courte que six (6) minutes réduit considérablement le stress.
- **L'apprentissage contribue à donner un sens à votre travail.** Alors que la détresse psychologique au travail peut s'expliquer en partie par une perte de sens au travail, des conflits de rôles dans l'organisation ou des changements mal intégrés, l'apprentissage continu vous permet de rester connecté au sens de votre travail ou même d'en trouver un nouveau. Cet apprentissage peut aussi être une source de motivation et d'épanouissement.
- **Il permet de développer et de conserver votre employabilité.** Nous l'avons mentionné dans notre article du 1^{er} juin 2020 portant sur l'intelligence artificielle, le droit serait le onzième secteur d'activités le plus touché par l'intelligence artificielle. En plus, les spécialistes en emploi estiment que la moitié des emplois existants seront transformés ou éliminés au Québec d'ici 2035.¹ En outre, l'acquisition de compétences générales facilement transférables dans plusieurs tâches sera valorisée par les employeurs. Sans céder à la panique, de telles données impliquent que les avocats devront être proactifs pour développer de nouvelles compétences et conserver leur employabilité.
- **Dans le même ordre d'idées, l'apprentissage facilite l'adaptation aux changements.** Si la pandémie nous a appris une chose, c'est bien l'importance de demeurer flexible et de s'adapter aux changements. L'exemple le plus flagrant est l'utilisation accrue des technologies de l'information, lesquelles ont permis aux avocats de continuer à fournir des services de qualité à un moment où leurs clients en avaient le plus besoin. S'instruire permet également de satisfaire les besoins évolutifs des clients.
- **L'apprentissage sur une base régulière vous assure de demeurer un expert dans votre domaine de pratique.** Ce faisant, vous limitez les risques de commettre des erreurs. Pensons à l'avocat qui donne une opinion erronée à un client en raison de son omission de prendre connaissance des récentes décisions dans son domaine. L'avocat s'était fié à une recherche antérieure effectuée sur le sujet dans un autre dossier.

¹ Université Laval, « 3 raisons de devenir un apprenant à vie », dans Formation continue, en ligne : <https://www.ulaval.ca/formationcontinue/node/1829>.

- **Il favorise l'innovation.** Acquérir de nouvelles compétences permet d'apporter de nouvelles idées pour solutionner un problème. En fait, ces nouvelles compétences élargissent vos horizons et permettent d'envisager un problème sous divers angles.
- **Il augmente votre compréhension de problématiques complexes.** Plus vous en savez sur un sujet, plus vous êtes en mesure d'apporter une solution efficace au problème. De même, vous serez en mesure d'anticiper les aspects connexes d'un dossier auxquels il faudra aussi s'attaquer.

À la lumière de ce qui précède, s'instruire sur une base quotidienne comporte de nombreux avantages dont celui d'améliorer la qualité des services offerts à vos clients. En ce sens, il s'agit d'un outil de prévention efficace pour limiter les risques de poursuites en responsabilité professionnelle.

Comment intégrer l'apprentissage au quotidien?

Pour plusieurs, s'asseoir sur un banc d'école quelques heures par semaine est tout simplement incompatible avec leurs obligations familiales et les exigences déjà élevées de leur emploi. Cela étant dit, afin de renouveler vos connaissances, il existe des solutions pratiques et moins accaparantes pour ce qui est du temps. Voici quelques suggestions :

- **Fixez-vous des objectifs d'apprentissage.** Ces objectifs doivent être réalistes et le plus précis possible pour faciliter leur réalisation. Autrement formulé, vos objectifs doivent être SMART, c'est-à-dire spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps. À titre d'exemple, un jeune avocat désire améliorer ses techniques de négociation. L'objectif SMART pourrait se traduire par le fait d'accompagner six (6) avocats au courant des six (6) prochains mois dans des conférences de règlement à l'amiable.
- **Pratiquez la métacognition et la pleine conscience.** Lorsqu'il est question de métacognition, il s'agit de la capacité à réfléchir sur vos processus mentaux. Pour ce qui est de la pleine conscience, elle réfère à la capacité d'être conscient et présent tout au long de la réalisation de vos tâches quotidiennes. Par exemple, lorsque vous participez à un procès, pourquoi ne pas examiner les techniques de plaidoirie de vos collègues pour en tirer des leçons? De même, si vous travaillez en équipe sur un mandat, demandez de la rétroaction.
- **Fixez des périodes à votre agenda pour votre apprentissage.** Informez vos collègues et votre adjointe de l'importance que revêt l'apprentissage pour vous. Ainsi, demandez à ne pas être dérangé durant ces périodes.
- **Abonnez-vous à des revues spécialisées et à des bulletins de jurisprudence propres à votre champ de pratique.** Vous

pourrez ainsi être tenu au courant de décisions récentes ou de nouvelles tendances dans votre domaine.

- **Participez à la rédaction de contenu dans votre domaine de pratique.** Écrire sur un sujet donné nécessite de la recherche, mais requiert également de l'analyse, de la clarification et de la vulgarisation des divers aspects du sujet. Ainsi, l'écriture peut constituer une bonne façon d'apprendre, mais également de faire connaître la nature de votre travail.
- **Entourez-vous de personnes qui vous permettront d'évoluer et de grandir.** Créez-vous un réseau de personnes qui aiment apprendre et qui vous pousseront à vous surpasser. Par ailleurs, il est aussi possible d'intégrer une association ou une organisation qui se consacre au sujet sur lequel vous aimeriez apprendre. Par exemple, si vous êtes un avocat en droit des affaires, vous pourriez intégrer une association d'avocats spécialisés dans ce type de droit. Vous désirez en apprendre plus sur les oiseaux du Québec, participer à un club d'ornithologie pourrait vous aider à satisfaire votre curiosité.
- **Utilisez la technologie.** Le savoir est plus accessible que jamais. Aussi, il est possible de vous instruire en écoutant de courtes vidéos sur des plateformes telles que Ted Talk ou des balados. Les webinaires sont aussi une alternative aux formations en salle et vous permettent d'économiser du temps en déplacement. En plus, il est possible d'avoir accès à des cours universitaires en ligne et gratuits par le biais de la plateforme EDUlib, sous réserve de frais pour l'obtention d'une attestation, le cas échéant.

Tout être humain aime apprendre et il en retire plusieurs bénéfices. Malheureusement, les exigences personnelles et professionnelles de la société moderne peuvent faire obstacle à cette curiosité innée. Toutefois, les suggestions vues ci-dessus ont l'avantage d'être simples et de bien s'intégrer dans votre pratique quotidienne. N'attendez plus et nourrissez votre curiosité!

Références :

Amit Nagpal, "7 Reasons Why Continuous Learning is Important", dans *LinkedIn*, 30 juin 2017, en ligne : <https://www.linkedin.com/pulse/7-reasons-why-continuous-learning-important-amit-nagpal>.

Jay Harrington, "Always Be Learning to Always Be Growing", dans *Attorney At Work*, 12 juillet 2021, en ligne : <https://www.attorneyatwork.com/always-be-growing-lifelong-learning/>.

John Coleman, "Make Learning a Lifelong Habit", dans *Harvard Business Review*, 24 janvier 2017, en ligne : <https://hbr.org/2017/01/make-learning-a-lifelong-habit>.

John Coleman, Lifelong Learning Is Good for Your Health, "Your Wallet, and Your Social Life", dans *Harvard Business Review*, 7 février

2017, en ligne : <https://hbr.org/2017/02/lifelong-learning-is-good-for-your-health-your-wallet-and-your-social-life>.

John Coleman, “For Those Who Want to Lead, Read”, dans *Harvard Business Review*, 15 août 2012, en ligne : <https://hbr.org/2012/08/for-those-who-want-to-lead-rea>.

Josh Bersin et Marc Zao-Sanders, “Making Learning a Part of Everyday Work”, dans *Harvard Business Review*, 19 février 2019, en ligne : <https://hbr.org/2019/02/making-learning-a-part-of-everyday-work>.

Université Laval, « 3 raisons de devenir un apprenant à vie », dans Formation continue, en ligne : <https://www.ulaval.ca/formationcontinue/node/1829>.